



Jour fériés payés double, a rattrapee ?

Par **SK01195**, le **07/09/2023** à **18:00**

Bonjour à tous !

je me permets cette question bien qu'elle semble évidente j'aimerais avoir vos avis.

mon employeur me fait travailler les jours fériés et les x2. Seulement il voudrait me faire rattraper l'équivalent d'heures qu'il me paie en double... gratuitement. Est-ce légal? Je travail chez Mango (convention de l'habillement
merci par avance pour toutes vos réponses.

Par **P.M.**, le **07/09/2023** à **18:36**

Bonjour,

Si l'employeur vous paie double ce n'est normalement pas pour vous faire récupérer le jour férié, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel...